

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2020/ 01

Avis de dérogation pour la capture de 25 espèces d'oiseaux protégées, suivie de prélèvement d'échantillons sanguins.

Suite à la présentation de l'étude lors de la séance plénière du 23 janvier 2020 par Gilles Leblond, ornithologue, le CSRPN émet l'avis suivant.

Contexte

Une partie des passereaux terrestres de la Guadeloupe a fait l'objet d'un programme européen de recherche, FRAG&BINV, entre 2012 et 2016, sur l'effet de la fragmentation des forêts sur les populations de plusieurs espèces d'oiseaux de quatre territoires en zone caribéenne : Guadeloupe, Martinique, Montserrat, et la Guyane française. Ce programme visait à comparer les caractéristiques génétiques et phénotypiques (morphologie, immunologie, couleur) des individus/populations, ainsi que leurs interactions avec leurs parasites, entre milieux plus ou moins fragmentés, pour un cortège d'espèces montrant un gradient de spécialisation envers l'habitat forestier. Pour ce faire, plusieurs sites avaient été inventoriés nécessitant la capture et le prélèvement sanguin de 3800 individus de plusieurs espèces d'oiseaux.

Plusieurs résultats importants ont déjà été obtenus dans le cadre de ce projet dont la constatation que plus la forêt est fragmentée, plus la proportion d'oiseaux (au sein de la forêt) qui sont parasités est élevée. Ainsi, il a été mis en évidence une augmentation de la prévalence des parasites sanguins haemosporidés (i.e. malaria aviaire) chez le Sporophile rouge-gorge en milieu forestier fragmenté. Des analyses encore en cours à ce jour semblent indiquer que la réponse à la fragmentation en termes de prévalence semble spécifique à l'espèce aviaire hôte et à la souche de parasite (autrement dit, la prévalence augmente ou diminue en milieu fragmenté selon les taxons considérés).

Aussi l'objectif de ce nouveau programme est de déterminer comment la structure du paysage (forêt +/- fragmentée versus secteurs agricoles et urbanisés) affecte la circulation des communautés de parasites au sein des communautés d'oiseaux sauvages.

Une collaboration est en cours avec le CIRAD qui assure un suivi épidémiologique local de certains pathogènes pouvant affecter la faune domestique (virus du West Nile par exemple) en capturant des moustiques. Les compétences et les modèles d'études du CIRAD et des partenaires du projet CANON apparaissent complémentaires dans la mesure où ces deux groupes travaillent sur des pathogènes faisant potentiellement intervenir les moustiques (modèle d'étude du CIRAD) et les oiseaux (modèle d'étude du projet CANON).

Méthodologie

- ✓ 12 paires de sites (24) répartis sur la Basse Terre et la Grande Terre
- ✓ Capture maximale prévue de 200 à 300 oiseaux par site, soit à peu près 6000 individus, à l'aide de filets et en utilisant la repasse (playbacks) :

Nom scientifique	Quantité estimée	Description
B1 – <i>Butorides striatus</i>	20	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Héron vert		
B2 – <i>Ardeola ibis</i>	20	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Héorn garde-boeuf		
B3 – <i>Falco sparverius</i>	30	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Crécelle d'Amérique		
B4 – <i>Columbina passerina</i>	50-100	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Colombe à queue noire		
B5 – <i>Crotophaga ani</i>	20-50	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Ani à bec lisse		
B6 – <i>Orthorhynchus cristatus</i>	100-200	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Colibri huppé		
B7 – <i>Eulampis jugularis</i>	400-500	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Colibri madère		
B8 – <i>Sericotes holosericeus</i>	100-200	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Colibri falle-vert		
B9 – <i>Melanerpes herminieri</i>	20	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Pic de la Guadeloupe		
B10 – <i>Tyrannus dominicensis</i>	50-100	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Tyran gris		

B11 – Myiarchus stolidus	30	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Tyrann grosse tête		
B12 - Elaenia martinica	500-700	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Elénie siffleuse		
B13 - Contopus latirostris	50-70	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Moucherolle gobe-mouches		
B14 - Cinclocerthia ruficauda	100-200	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Moqueur trembleur		
B15 – Dendroica petechia	100-300	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Paruline jaune		
B16 – Dendroica plumbea	400-600	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Paruline caféïette		
B17 – Mniotilta varia	50	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Paruline noire et blanche		
B18 – Setophaga ruticilla	50	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Paruline flamboyante		
B19 - Seiurus noveboracensis	50	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Paruline des ruisseaux		
B20 – Coereba flaveola	600-1000	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Sucrier à ventre jaune		
B21 – Vireo altiloquus	500-600	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Viréo à moustaches		
B22 - Quiscalus lugubris	100-200	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Quiscale merle		
B23 – Saltator albicollis	400-600	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Saltator gros bec		
B24 – Loxigilla noctis	600-1000	Mâles, Femelles, Adultes et Immatures selon les opportunités de capture
Sporophile rouge-gorge		

- ✓ Prélèvements de parasites externes
- ✓ Prise de sang effectuée sur la veine alaire à l'aide d'une aiguille stérile et de capillaires héparinés. Le volume total de sang prélevé sera de 20 microlitres maximum, soit 0.2% de la masse de la plus petite espèce ciblée (la Paruline caféïette) ou 2.3% du volume sanguin total. Les prélèvements qui seront réalisés appartiennent donc à la classe de gravité légère (classe de gravité la moins élevée sur les quatre définies), telle que définie par l'arrêté du 01/02/13 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales.
- ✓ Mesures biométriques simples pour relâcher les oiseaux rapidement, sur leur lieu de capture.

Les prélèvements sanguins et les parasites seront analysés au laboratoire Biogéosciences, UMR CNRS/UB 6282 de l'Université de Bourgogne et serviront :

- pour identifier les parasites sanguins surtout les Haemosporidés et plasmodiidés, responsables d'hémoprotozooses comme la malaria aviaire, grâce à l'utilisation de diverses méthodes moléculaires.
- pour des dosages biochimiques afin de caractériser certains paramètres immunologiques des oiseaux.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- Une note technique du mois d'octobre 2019 : « *Demande d'autorisation de capture d'oiseaux et de prélèvements d'échantillons sanguins en Guadeloupe* »
- Les Cerfa de demande de dérogation pour la capture, le prélèvement d'échantillons biologiques et leurs transports en date du 03 octobre 2019.
- Une présentation lors de la séance plénière du 23 janvier 2020.

Intérêt général :

- Intérêt général publique qui relève de la connaissance scientifique sur la fragmentation et sanitaire sur les parasitoses.

Existence de mesures alternatives :

- Non, nécessité pour les analyses de prélèvements sanguins et de parasites externes, donc de capture.

Atteinte aux populations :

- La majorité des populations cibles se portent bien. Un bémol toutefois pour le Tyran Janeau qui sera exclu de la liste en raison de la sensibilité de sa population en Guadeloupe. En particulier,

la technique de la repasse est exclue pour le Tyran Janeau. Le prélèvement sanguin est faible et les opérations se feront par des personnes confirmées.

Analyse du CSRPN

À la lecture du dossier et suite à la présentation de Mr Leblond lors de la séance plénière du 23 janvier 2020, le CSRPN souligne les points suivants :

L'attention du porteur de projet est attirée sur le risque de prédation par les mangoustes. Pour cette raison, le bas des filets doit être à au moins 80cm au-dessus du sol. De plus, nous invitons ce dernier à une vigilance constante (tout le temps de pose du filet).

L'autorisation devrait être limitée aux dates d'échantillonnage prévues, à savoir du 01 mars 2020 au 31 juillet 2020.

Le CSRPN souligne l'intérêt des données biologiques collectées et souhaite qu'elles puissent être disponibles pour de futures études, en particulier qu'un répliquât des échantillons soit laissé à un partenaire localisé en Guadeloupe, sitôt après la collecte.

Avis CSRPN

En commission plénière, le 23 janvier 2020, le CSRPN émet un avis favorable aux opérations de capture et de prises de données biologiques telles que présentées en séance et sur les documents fournis par le demandeur. Le CSRPN ajoute les restrictions suivantes : hauteur minimale du bas des filets fixée à 80cm au-dessus du sol ; autorisation limitée dans le temps entre le 01 mars 2020 et le 31 juillet 2020 ; stockage d'un répliquât des données en Guadeloupe pouvant servir à des études ultérieures.

Votes de l'avis

Pour : 14, Contre : 2, Abstentions : 5

Fait à Basse-Terre, le 23 janvier 2020.

Le vice-président du CSRPN,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Mazabraud', written in a cursive style.

Yves MAZABRAUD